

Annick Le Douget

Un acte de baptême oublié par le recteur de Fouesnant

En 1781, René Le Loc'h, un jeune Fouesnantais de 16 ans, né en 1765, valet domestique chez Jean Le Bourhis à Kerguyon en Fouesnant, fait déposer au greffe de la sénéchaussée de Concarneau une requête toute particulière. Il vient d'apprendre que son baptême, célébré en avril 1765, n'a pas été mentionné sur le registre de la paroisse de Fouesnant, ni dans le double déposé au greffe de la juridiction. L'omission d'un acte si important peut lui être préjudiciable, tout comme aujourd'hui le serait celle d'un acte de naissance, car l'acte de baptême permet de « *constater de son état* », de son existence en tant que René Le Loch. Heureusement existe-t-il une procédure pour réparer le fâcheux oubli du prêtre distrait et, afin que « *personne ne luy puisse contester son état* », la loi permet aux juges dans un tel cas de rendre une sentence qui servira « d'extrait baptistaire » : c'est ce que sollicite le jeune homme.

Dépôt de requête à la sénéchaussée de Concarneau

Le 18 juin 1781 donc, René Le Loc'h dépose sa requête, et pensant que « *personne ne devait avoir plus de connaissance de son état que sa mère, son parrain et sa marraine* », il demande aux juges royaux de Concarneau de procéder à l'audition de ces trois personnes qui l'accompagnent. L'information est menée par Messire du Laurens de La Barre, conseiller du roy, son sénéchal et seul juge civil et criminel de la sénéchaussée, qui fait comparaître à tour de rôle les témoins.

La mère de René Le Loch, Anne Livinec, veuve de René Le Loch père, et aujourd'hui femme de Noël Le Calvez, demeurant au lieu de Kerizar, dépose en langue bretonne, après serment, « *qu'elle est la mère certaine, véritable et naturelle de René Le Loch qu'elle a enfanté et mis au monde au village de Penquer Lanroze en la paroisse de Fouesnant le deux avril de l'année 1765 et qu'il est né de son légitime mariage avec défunt René Le Loch son premier mari ; que ledit René Le Loch fut porté à l'église paroissiale de Fouesnant par défunte Jeanne Lollias, vivante femme de Le Peleter au lieu de Kerrouirin de la paroisse de Fouesnant, laquelle lui servit de chasse-femme (sic), que ledit René Le Loch son fils fut baptisé le lendemain de sa naissance par feu messire Hémery vivant prêtre de ladite paroisse de Fouesnant, que les parrain et marraine dudit furent Yves Gourmelen du lieu de Kerolland et Catherine Le Faou du village de Kergrimen, les deux paroissiens de Fouesnant* ».

Parrain et marraine témoignent.

Puis comparaît à son tour le parrain, Yves Gourmelen, de Kerolland, âgé de 33 ans. Il dépose que « *le deux ou le trois avril de l'année mil sept cent soixante cinq, il tint sur les fonts baptismaux en qualité de parrain avec Catherine Le Faou sa commère, ledit René Le Loch, à la prière de feu autre René Le Loch père de ce dernier, que ledit René Le Loch son filleul fut solennellement baptisé par messire Hémery prêtre de Fouesnant* ».

Catherien Le Faou, femme de Tristan Merrien, âgée de 45 ans, dépose à sa suite. « *Elle fut priée par autre feu René Le Loch, père de luy, de nommer en enfant mâle avec Yves Gourlemen... à qui on donna le nom de René ; que depuis ce temps, elle n'a jamais perdu de vue son filleul et qu'elle est certaine que c'est ledit René Le Loch, valet domestique chez Jean Le Bourhis à Kerguyon audit Fouesnant, qu'elle a tenu sur les fonts baptismaux et qu'il est fils naturel et légitime de feu autre René Le Loch et de Anne Livinec* ».

La vérification des registres paroissiaux de Fouesnant.

Les témoignages ne suffisent pas, le sénéchal ordonne que le double du registre des baptêmes de la paroisse de Fouesnant pour l'année 1765, déposé au greffe, sera vérifié par ses soins. Le 16 juillet, le sénéchal « *compulse* » le registre en présence du procureur du roy. « Le premier acte y rapporté est du 2 janvier 1765 et le dernier du 1^{er} janvier 1766... Nous n'y avons trouvé aucun acte d'enregistrement de baptême fait le 2, 3 avril 1765, relatif à la personne du dit René Le Loch à cette époque, ni dans tout le cours dudit registre de 1765. Et craignant que le dit René Le Loch se fut trompé dans son époque du 3 avril 1765 pour son baptême, nous avons pareillement compulsé et vérifié les registres de baptême pour 1764 et 1766, et après avoir vérifié l'un acte d'après l'autre desdits registres, nous n'y avons encore trouvé aucun acte d'enregistrement de baptême relatif à la personne qui dit se nommer René Le Loch ». Craignant encore que « l'omission de l'acte d'enregistrement de baptême de René Le Loch ne soit faite que sur le registre déposé au greffe et que le même acte peut être rapporté en celui resté aux archives de la paroisse de Fouesnant », le sénéchal effectue une descente en l'église paroissiale de Fouesnant pour, « en présence du procureur du roy, y compulsé pareillement les originaux des registres susdatés ». En vain, aucune trace de l'acte de baptême de René Le Loch n'est retrouvée...

En vertu de l'Ordonnance de l'Ordonnance de la
Paroisse de Fouesnant pour l'année 1765, à la
Date du 2 Janvier 1765, et la suite
Dudit Le Loch ou de ses parents, sans avoir le
Loch a Epouse son Oncle pour qui il sera
Pour la Repetition de Baptême, faute
De l'Enregistrement de son Baptême. Dite
En la Chambre du Conseil de la Cour de
Royal de Comarcen le jour treize juillet
1781. J. Du Breunier de la Barre
Fines quinze livres,
D'un R. de greffe
L. J. Du Breunier de la Barre
Les dits venant a Comarcen
Le 3. Avril 1781
B. Du Breunier de la Barre

La sentence (dernière page) du sénéchal en guise d'extrait baptismal.
(Archives départementales du Finistère)